



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.23
02 Novembre 1995

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 23e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 6 juillet 1994, à 15 heures

Président : M. BUTLER (Australie)

SOMMAIRE

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférences, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

94-81100

/...

La séance est ouverte à 15 h 25.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, E/1994/34, Parties I à III; E/1994/35, E/1994/64 et Add. 1 et 2, E/1994/84, E/1994/93)

Mme MESA (Programme alimentaire mondial (PAM)), prenant la parole au nom du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) au sujet de la suggestion faite à la séance précédente selon laquelle le GCMP devrait être prié de présenter des rapports analytiques et de proposer des thèmes de discussion au Conseil économique et social, dit que le rôle du GCMP, tel que celui-ci le voit, consiste à apporter des contributions au Conseil sur des questions intéressant l'ensemble des fonds et programmes. Il est possible que certaines des questions identifiées par les conseils d'administration ne soient pas de la compétence du GCMP, et d'autres mécanismes interinstitutions pourraient définir des questions intéressant l'ensemble du système.

Le GCMP examinera cette suggestion à sa prochaine réunion générale compte tenu des décisions que le Conseil adoptera à sa session en cours. Ses décisions seront ensuite portées à l'attention du Conseil.

Après un débat auquel prennent part M. SORENSON (Organisation internationale du Travail), le PRESIDENT, Mme VASISHT (Inde), M. BARNETT (Royaume-Uni) et M. HEIN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), M. SORENSON (Organisation internationale du Travail) dit qu'il conviendrait que le GCMP et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) fournissent des orientations au Conseil économique et social sur les questions relevant de leur compétence.

Mme VOLKOFF (Canada) approuve la déclaration faite au nom du GCMP. Elle se demande si, parmi les fonds et les programmes, certains ne voudraient pas donner leur avis sur la question.

M. GRAISSE (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population est satisfait de la progression de ses travaux. Lors des consultations qui précéderont la prochaine session d'organisation du Conseil, il pourrait examiner les questions qu'il priera le Conseil de considérer directement plutôt que de les considérer lui-même. Les organes directeurs des fonds et programmes de développement pourraient examiner cette idée dans le cadre de discussions officieuses et informer le Président du Conseil de ce qu'ils en pensent.

Mme AMERASEKARE (Sri Lanka) dit que la définition des grandes orientations politiques doit être la tâche de l'Assemblée générale tandis que les décisions générales concernant la mise en oeuvre des activités

/...

opérationnelles dans le cadre des résolutions de l'Assemblée sont du ressort du Conseil économique et social. Le Conseil peut aussi adresser des recommandations à l'Assemblée générale sur différentes questions. Il peut par exemple voir s'il convient de décaler l'adoption de telle ou telle note de stratégie nationale dans le souci de l'harmoniser avec le plan de développement national.

La représentante de Sri Lanka ne voit pas très bien où se situe exactement la frontière entre le débat sur les activités opérationnelles et le débat sur la coordination. Elle pense également que les rapports des organismes de financement devraient comprendre une section sur les questions que les conseils d'administration soumettent à la considération du Conseil.

Il serait souhaitable qu'à la fin de la session, le Président du Conseil présente aux organismes de financement un résumé qui rende compte des questions et des problèmes soulevés au cours de la session, ce qui leur permettra de préparer des analyses pour la prochaine session.

Le PRÉSIDENT fait observer que la distinction entre le débat sur les activités opérationnelles et le débat sur la coordination s'éclaircira à mesure que la session avancera, notamment pendant les consultations officielles qui vont commencer sur le rôle du Conseil en ce qui concerne la coordination des politiques et des stratégies pour les activités opérationnelles conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale. A la session en cours, le débat consacré à la coordination portera sur les thèmes particuliers indiqués dans les documents relatifs à l'ordre du jour. Il sera aussi question pendant ces consultations de la forme que devront prendre les décisions découlant du débat sur les activités opérationnelles.

M. YEGOROV (Biélorus) se félicite de la réforme des principales institutions de développement qui est en cours et qui a jusqu'à présent donné d'assez bons résultats. Il partage le sentiment de certaines délégations qui pensent que la récente session du Conseil d'administration du PNUD n'a pas accordé suffisamment d'attention à l'application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale et des décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Dans l'ensemble, la délégation biélorussienne est satisfaite des discussions tenues à la session en cours sur l'élaboration d'un futur programme de développement pour le système des Nations Unies. Elle souhaite appeler l'attention sur la disposition de la résolution 94/14 du Conseil d'administration selon laquelle les priorités en matière de développement national devront jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de la note de stratégie nationale et d'autres documents similaires.

La délégation biélorussienne déplore la réduction des ressources spéciales du Programme pour le cinquième cycle de programmation et insiste sur la nécessité de rétablir les niveaux de ressources initiaux.

/...

Des discussions fructueuses se sont tenues à la session de juin du Conseil d'administration du PNUD au sujet du sixième cycle de programmation. Bien que n'étant que préliminaires, ces discussions sont intéressantes d'un point de vue théorique et méthodologique.

Il importe de ne pas adopter de décisions insuffisamment élaborées. La délégation biélorussienne a approuvé l'adoption de la résolution 94/17 du Conseil d'administration relative au sixième cycle de programmation et elle souligne l'importance du principe selon lequel tous les pays bénéficiaires peuvent prétendre à une aide ainsi que la nécessité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités de développement. La question du sixième cycle de programmation est étroitement liée à celle des futures activités de l'ensemble du système des Nations Unies. Il faut donc considérer sérieusement la proposition tendant à l'inclure dans l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles qui aura lieu en 1995.

La délégation biélorussienne loue les efforts que fait le PNUD dans les pays d'Europe orientale et de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et appuie la proposition tendant à réformer, dans le cadre de la restructuration, la Division qui s'occupe de ces pays. Elle approuve également la suggestion selon laquelle les rapports des conseils d'administration des différents fonds et programmes devraient comprendre une section sur les thèmes de discussion proposés au Conseil économique et social. Ces thèmes devraient être d'ordre général et intéresser l'ensemble du système de développement des Nations Unies.

La séance est levée à 16 h 15.